



DOSSIER ADMINISTRATIF

2024 - 2025



2024 / 2025

Dossier administratif



DOSSIER ADMINISTRATIF ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

Madame, Monsieur,

Votre enfant est bien inscrit sur nos listes de classes pour l'année scolaire 2024 / 2025 et nous vous remercions de votre confiance.

Vous trouverez ci-joint **le dossier administratif simplifié**. Le règlement intérieur et le règlement financier de l'établissement sont à consulter sur Ecole Directe.

Ce dossier est à compléter **au plus tard pour le 29 juillet 2024.**

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire que vous souhaitez nous transmettre.

Nous vous prions de croire, chers parents, en notre engagement dévoué.

Le secrétariat

Fiche 1 **Situation familiale et professionnelle** **4**

- 1. Particularités de votre enfant 4
- 2. Situation familiale 4

Fiche 2 **Renseignements médicaux** **4**

Fiche 3 **Autorisations diverses** **5**

- 1. Autorisation permanente de sortie 5
- 2. Personnes autorisées à venir chercher mon enfant 5
- 3. Autorisation de droit à l'image 5

Fiche 4 **Scolarité et cantine 2024-2025** **6**

- 1. Scolarité et mercredi 6
- 2. Temps de surveillance 6
- 3. Cantine : forfait ou repas à la carte 6

Fiche 6 **Autorisation de prélèvement automatique** **7**

Fiche 1



Situation familiale et professionnelle

1. Particularités de votre enfant

→ Si votre enfant a été testé par un médecin spécialisé et (ou) un psychologue : joignez une copie du compte-rendu du test sur Ecole Directe.

→ Si votre enfant a subi d'autres tests (orthophonie, graphologie ...) : nous vous remercions de nous transmettre également le compte-rendu.

2. Situation familiale

Si les parents sont séparés ou divorcés : merci de joindre une copie du jugement pour le droit de garde (semaine paire/impair, ou autres modalités de récupération de votre enfant).

Fiche 2

Renseignements médicaux

Nous vous rappelons qu'il nous est interdit de donner des médicaments à votre enfant, même de façon occasionnelle, sauf dans le cadre d'un PAI (Projet d'Accueil Individualisé).

Nous demandons aux parents d'enfants bénéficiant d'un PAI de remettre l'ordonnance médicale et les médicaments prescrits à leur progéniture directement à la direction de l'école. L'ensemble sera conservé en lieu sûr. Tout médicament retrouvé par la direction sur un enfant sera confisqué et remis en main propre à ses représentants légaux.

Nous avons des consignes impératives de l'Académie à ce sujet : nous serions en faute si nous administrions un médicament sans PAI. Ce d'autant plus si un autre enfant trouvait et avalait un médicament qui ne lui est pas destiné et auquel il serait allergique.

Cependant si votre enfant a des allergies, merci de nous en informer.

PAI obligatoire en cas d'allergie alimentaire, d'asthme ou d'autres indications médicales :

si votre enfant bénéficie d'un PAI pour l'année scolaire 2024/25, il faudra nous transmettre en septembre ses médicaments ainsi que l'ordonnance médicale qui les accompagne.

Autorisations diverses

1. Autorisation permanente de sortie

Les enfants inscrits à l'école New School sont amenés à sortir hors de l'école, accompagnés de leur enseignant ou d'un membre de l'équipe New School, pour participer à toutes les excursions organisées pendant l'année scolaire, sauf avis contraire ponctuel notifié par courrier et signé par vos soins au moins 3 jours avant la sortie.

2. Personnes autorisées à venir chercher mon enfant

Si vous ne pouvez pas récupérer votre enfant, vous pouvez autoriser une personne à le faire en suivant ce lien : [Formulaire d'inscription](#)

3. Autorisation de droit à l'image

L'équipe d'encadrement de New School peut être amenée à prendre des photos ou tourner des vidéos à caractère pédagogique – éducatif – culturel – festif au sein de ses murs afin de :

- Réaliser des albums photos souvenirs « Year Book » d'affichage interne thématique.
- Montrer aux parents des images de notre vie scolaire

Si vous ne souhaitez pas donner votre autorisation, merci de le signaler par écrit au secrétariat de l'école.

Attention vigilance photos

Nous recommandons aux parents ayant en leur possession des photos ou vidéos où figurent les camarades de classe de leurs enfants de ne pas les diffuser sur internet sans l'accord des parents concernés.



1. Scolarité et mercredi

L'emploi du temps s'étend sur 4 jours et demi : lundi, mardi, jeudi, vendredi et mercredi matin.

Des ateliers éducatifs, créatifs et ludiques sont proposés à nos élèves chaque mercredi après-midi. Le choix d'un atelier est valable pour l'année scolaire.

Pour m'inscrire à une activité, j'utilise le lien suivant : [Formulaire d'inscription](#)

2. Temps de surveillance

Les surveillances du matin (entre 7h45 et 9h) et de l'après-midi (entre 16h30 et 17h) sont comprises dans les frais de scolarité.

La garderie du soir (entre 17h et 18h30) requiert une participation financière supplémentaire.

Pour inscrire mon enfant à la garderie du soir, j'utilise le lien suivant : [Formulaire d'inscription](#)

3. Cantine : forfait ou repas à la carte

- **Forfait mensuel de 5 jours (lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi)** : votre enfant déjeune régulièrement à l'école (inscription automatique)
- **Forfait mensuel de 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) ou repas occasionnel** : veuillez cliquer sur le lien suivant : [Formulaire d'inscription](#)

Remarque :

Si votre enfant a un régime alimentaire spécifique merci de le signaler en suivant ce lien : [Formulaire d'inscription](#)

Fiche 5



Autorisation de prélèvement automatique

À COMPLÉTER ET TRANSMETTRE SUR ECOLE DIRECTE SI VOUS ETES UN NOUVEL ADHERENT OU QUE VOS COORDONNEES CHANGENT EN 2024/2025 - joindre un IBAN

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'ÉCOLE NEW SCHOOL à envoyer des instructions à votre banque pour débits votre compte conformément aux instructions de l'ÉCOLE NEW SCHOOL sis à LYON.

Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Toute demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. En cas de prélèvement non autorisé, cette demande doit être présentée sans tarder et au plus tard dans les 13 mois.

Votre nom : Référence :

Votre adresse (numéro et nom de la rue) :

Code postal : Ville : Pays :

Coordonnées de votre compte :

F	R																					
---	---	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Code international d'identification de votre banque - BIC :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Créancier :

NOM	ÉCOLE NEW SCHOOL
Identifiant ICS	FR27ZZZ543597
Numéro et nom de la rue	69 AVENUE JEAN MERMOZ
Code postal	69008
Ville	LYON
Pays	FRANCE

Type de paiement : Paiement récurrent / répétitif

Joindre obligatoirement un IBAN

N.B. : vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.